

CATÉGORIE DE MEMBRE

5 jours – du lundi au vendredi ¹
Catégorie fermée au 01/12/2014
COTISATION ANNUELLE

3 026\$

AUTRES FRAIS APPLICABLES

Contribution spéciale 2019 pour frais non récurrents	200 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ de pratique – utilisation illimitée ²	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire (en option)	+40 \$	0
Droits à Golf Québec inclus – 36 \$		<input checked="" type="checkbox"/>
Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 450\$ (avant service et taxes) ³	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>

TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS APPLICABLES

¹ Membre 5 jours

Privilège acquis pour les membres actionnaires qui font déjà partie de cette catégorie et qui ont déjà payé leur droit d'entrée. Catégorie fermée aux nouveaux membres au 1^{er} décembre 2014.

Droit de retour pour les anciens membres : les droits de retour sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- ² Champ de pratique : une contribution de **80\$**, pour utilisation illimitée du champ de pratique, s'ajoute à la cotisation annuelle (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu).
- ³ Charge minimale : une charge minimale de **450\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable. Ne s'applique pas aux membres âgés de plus de 75 ans.



MEMBRE
5 JOURS
Saison 2019

Notes

- Départ permis en tout temps du lundi au vendredi incluant les jours fériés et après 16h les samedis et dimanches sans droit de réservation.
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture, championnat du Club et journée de fermeture.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Compagnie par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Compagnie ainsi que la date à laquelle il a été donné.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2019. Alternativement, ils peuvent être réglés en 3 versements égaux aux dates suivantes : 1^{er} avril 2019, 1^{er} mai 2019 et 1^{er} juin 2019.
- Un intérêt de 1,5% par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service à l'exclusion des banques HSBC et Laurentienne. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.